



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR09061DGPAAT

ARRÊTÉ du 8 septembre 2009

portant nomination au bureau exécutif du comité interprofessionnel du vin de Champagne

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu la loi du 12 avril 1941 modifiée portant création d'un comité interprofessionnel du vin de Champagne ;

Vu le décret n°2007-103 du 25 janvier 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement du comité interprofessionnel du vin de Champagne ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2007 portant nomination au comité interprofessionnel du vin de Champagne ;

Vu l'arrêté du 26 février 2007 portant nomination au comité interprofessionnel du vin de Champagne ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2007 portant nomination des présidents du comité interprofessionnel du vin de Champagne ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2007 portant nomination au bureau exécutif et au conseil du comité interprofessionnel du vin de Champagne ;

ARRÊTENT

Article 1er

A la suite des propositions du syndicat général des vignerons de Champagne, sont nommés membre du bureau exécutif du comité interprofessionnel du vin de Champagne jusqu'au 25 janvier 2010 en tant que :

Représentants des récoltants

- M. Rémi Durand (Marne)
- M. Joël Falmet (Aube)

en remplacement de

- Mme Béatrice Richard (Aube)
- M. Jean-Marie Tarlant (Marne)

Article 2

Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 8 septembre 2009

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture
et de la pêche,
Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur général des politiques agricole,
agroalimentaire et des territoires

Jean-Marc BOURNIGAL